



24

novembre 1997

## MONDIALISATION ET EMPLOI : LES ÉLÉMENTS DU DÉBAT

La mondialisation de l'économie prend trois formes dont les conséquences sur l'emploi diffèrent : les échanges commerciaux, les investissements directs à l'étranger, les mouvements de capitaux. Contrairement à l'idée reçue, les études montrent que les échanges de la France avec les pays pauvres créent de l'emploi alors qu'ils en détruisent avec les pays développés ; or ces échanges sont effectués à plus de 80% avec les pays de l'OCDE, contre 6% avec les pays émergents d'Asie. Par ailleurs, malgré la sensibilité de l'opinion à leur sujet, les délocalisations n'ont qu'un impact quantitatif limité. Finalement, ce sont surtout les investissements de portefeuille, en pleine explosion, qui font peser une menace à terme, les propriétaires de capitaux tendant à privilégier l'usage de critères de gestion - centrés sur l'augmentation de la capitalisation boursière et sur le profit à court terme - fort défavorables à l'emploi.

Les effets sur l'emploi de la mondialisation peuvent être appréhendés au moins sous trois aspects : *échanges de marchandises, investissements directs, investissements et mouvements financiers.*

C'est de loin la première dimension qui focalise l'intérêt des économistes aujourd'hui (à vrai dire, il en va de même depuis toujours - au moins depuis Ricardo !). L'opinion publique est, quant à elle, très sensibilisée depuis plusieurs

années à la question des délocalisations et des investissements directs<sup>1</sup>.



### ÉCHANGES ENTRE PAYS INDUSTRIALISÉS VERSUS ÉCHANGES AVEC LES PAYS ÉMERGENTS

Pour expliquer que l'essentiel des échanges internationaux s'opèrent entre pays

industrialisés, les théoriciens ont progressivement fait appel à l'existence de marchés imparfaits et notamment aux notions de barrières à l'entrée et d'économies d'échelle. S'agissant de commerce entre pays dont les structures et les dotations en facteurs de production sont relativement comparables, la concurrence entre pays développés soulève dans ce cadre d'analyse peu de problèmes d'emploi ; le commerce est de nature « intra-branches ».

## L'étude

La mondialisation est au coeur de nombreux travaux récents d'économie internationale. Sans trancher un débat délicat, «*Démystifier la mondialisation*» coordonné par Annie Fouquet et Frédéric Lemaître (1997), présente les éléments du débat. Cet ouvrage collectif (auquel Dominique Welcomme a contribué) est issu d'une session de formation tripartite (administration publique, syndicats, entreprises) organisée par l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP) du ministère du Travail.

En revanche, la loi des avantages comparatifs garderait toute sa validité pour expliquer des échanges entre pays développés et pays émergents. Les échanges sont ici «inter-branches» : les pays développés se spécialiseront dans les productions intenses en capital et en travail qualifié, les pays émergents dans celles qui incorporent essentiellement du travail non qualifié. Sur ce point, la conclusion de la théorie classique est optimiste : si, à court terme, l'échange engendre un certain chômage dans les pays développés (en raison de la lenteur d'adaptation de la main-d'oeuvre des secteurs déclinants vers les secteurs porteurs), fort heureusement, à long terme, les ajustements du marché du travail et notamment l'évolution des salaires relatifs doivent annuler progressivement cette montée «temporaire» du chômage.

Cette thèse libérale n'est pas aisément conciliée avec les

travaux empiriques qu'on présente ci-après. Elle est en outre contestée par un certain nombre d'économistes «néo-protectionnistes». Pour eux, la coopération internationale dans l'échange est impossible car la concurrence des pays en développement s'appuie sur un triple dumping, social, réglementaire et monétaire.



## L'ÉVALUATION CHIFFRÉE : LA MÉTHODE DES CONTENUS EN EMPLOI

Des travaux empiriques ont été effectués pour tenter de trancher ces débats théoriques. Beaucoup utilisent la méthode des contenus en emploi du commerce extérieur. Claude Vimont en a été le précurseur. Son calcul pour l'année 1991 faisait apparaître un gain de 100.000 emplois liés au commerce extérieur de la France : un déficit de 200.000 emplois industriels était plus que compensé par l'excédent des services, notamment du tourisme. Le déficit industriel s'expliquait davantage par les échanges avec les pays développés (-340.000 emplois) qu'avec les pays émergents d'Asie (-215.000, principalement des emplois non qualifiés)<sup>2</sup>.

Les travaux de C. Mathieu et H. Sterdyniak (OFCE), affinant la méthodologie de C. Vimont, confirmaient ses conclusions : entre 190.000 et 230.000 emplois perdus en 1992 en raison du commerce avec les pays émergents d'Asie. Les travaux de C. Vimont sont régulièrement actualisés (Fahri, 1996) : 150.000 créations nettes d'emplois en 1996<sup>3</sup> liés au solde

du commerce extérieur après 116.000 en 1995 et 100.000 en 1994.

Le solde avec les pays émergents d'Asie serait désormais positif (+ 47.000 emplois en 1995) ; les «points noirs» restent la Chine (-56.000) mais aussi l'Union Européenne (-80 000).

La conclusion essentielle de ces travaux tient en ceci : le commerce extérieur fait gagner des emplois qualifiés et il détruit des emplois d'ouvriers non qualifiés. Le solde global reste positif pour la France<sup>4</sup>.

Cette conclusion est corroborée par des travaux récents (Harfi et alii, 1997). Elle est également cohérente avec les résultats d'autres travaux (Cortès et Jean, 1997) qui montrent que le commerce avec les pays développés détruit de l'emploi alors qu'il en crée avec les pays pauvres, le solde étant quasi équilibré avec les pays émergents ; d'autre part, davantage d'emplois non qualifiés sont détruits par le commerce avec les pays développés que d'emplois qualifiés.

Une interrogation demeure cependant à propos de ces résultats. Elle tient à l'existence d'un excédent commercial français désormais quasi-permanent et surtout à la structure géographique de nos échanges. Les pays de l'OCDE en représentent 82 % contre 6% pour les pays émergents d'Asie. Quant à la part du commerce avec les pays pauvres, elle est trop faible pour influencer sensiblement sur la structure et le volume de l'emploi et des salaires en France.



## DÉLOCALISATIONS ET INVESTISSEMENTS DIRECTS

Les flux d'investissements directs à l'étranger (IDE) des pays développés s'effectuent essentiellement dans les autres pays développés : ainsi 90 % des flux nets d'IDE français vont vers la zone OCDE. Les «délocalisations» industrielles sont donc un phénomène quantitativement limité. Encore s'agit-il souvent d'investissements destinés à accompagner la croissance de marchés locaux plutôt que d'investissements de substitution. C'est l'évidence pour la construction automobile depuis longtemps, mais cela devient aussi le cas en Chine pour la construction aéronautique. En outre, les implantations industrielles génèrent des emplois industriels dans les pays développés (biens d'équipement, pièces détachées,...) mais aussi un développement des services d'accompagnement (bancaires, juridiques, d'assurances...).



## GLOBALISATION FINANCIÈRE

Il est plus ardu d'évaluer les effets des mouvements financiers. Certes, la banque traditionnelle, relativement peu internationalisée, reste un service de proximité. Cette activité auprès des particuliers et des entreprises est relativement peu rentable. Ce n'est donc pas la globalisation mais plutôt la contrainte de renta-

bilité qui menace les emplois des établissements de crédit. De même, la volatilité de l'épargne est limitée par l'harmonisation progressive de la fiscalité en Europe.

L'industrie des marchés, la finance proprement dite est beaucoup plus fragile. De petite taille en France (étroitesse de la place de Paris), elle est aisément délocalisable à l'heure du capitalisme électronique. Or, il s'agit d'une activité vitale pour le secteur bancaire : 4 % des effectifs des banques génèrent 50 % de leurs profits. La délocalisation éventuelle de cette activité de place serait évidemment très préjudiciable au secteur bancaire français.

Plus encore, c'est le cocktail détonnant de la dérégulation des marchés de capitaux et de leur volatilité qui constitue une contrainte pour l'emploi. On est ici très loin de la concurrence prétendument déloyale des pays émergents.

Surtout, à la différence des IDE, les investissements de portefeuille, en pleine explosion, constituent une menace réelle en termes de pouvoir économique sur les entreprises et indirectement sur l'emploi : 40 % du capital des sociétés cotées à Paris appartient à des non-résidents. Ces investisseurs arbitrent beaucoup plus fréquemment sur leurs investissements à l'étranger que sur leurs investissements nationaux. Leurs critères de gestion sont l'aversion pour le risque, pour l'endettement, et une préférence pour un ratio «masse salariale/valeur ajoutée» plutôt faible. Bref, tout se passe comme si la propriété des entreprises françaises pouvait progressivement glisser vers

des propriétaires dont les critères seraient nettement plus «anglo-saxons» (privilégiant la capitalisation boursière). On pressent les risques sur l'emploi dont cette menace est potentiellement porteuse à terme.



## ÉLÉMENTS D'UNE SYNTHÈSE

Dans la relation France - pays émergents, l'échange est fondé sur la spécialisation en raison des différences de développement. Ces pays se développent rapidement et auront tôt fait de nous rattraper comme l'a déjà fait Singapour. Ils auront un jour des coûts de production qui égaliseront les nôtres et alors, progressivement, nos échanges deviendront des échanges intra-branches comme avec les pays de l'OCDE. Ce scénario est celui que nous avons connu avec le Japon dans le passé. Il est d'ores et déjà celui de nos relations avec le plus avancé des pays émergents, la Corée<sup>5</sup>.

Les échanges internationaux sont facteurs d'homogénéisation à terme entre les territoires. A court terme, de nombreux emplois dans les secteurs traditionnels sont détruits chez nous, mais l'inefficacité actuelle du mécanisme du «déversement» de Sauvy dans notre économie est autant en cause que l'échange international.

L'Europe, commercialement, relativement fermée sur elle-même, est la zone qui connaît la croissance économique la plus lente. La conquête de nouveaux marchés, surtout dans les zones

à croissance forte, s'impose à elle comme moyen de dynamiser la croissance et l'emploi.

Les parts de marché ne se gagnent pas en «faisant des coups», mais à l'aide d'implantations sur place et de relations de long terme. Puisqu'il s'agit de gagner des parts de marché, les investissements réalisés seront de plus en plus destinés à produire pour les marchés régionaux locaux ou pour le marché mondial, tandis que la part des investissements substitués à des productions nationales (les véritables délocalisations destructrices d'emploi) sera relativement moins importante.

S'installer chez les dragons ou en Amérique Latine aujourd'hui, ce n'est pas *principalement* bénéficier d'un coût du travail moins élevé, c'est *d'abord conquérir des parts de marché et capter du pouvoir d'achat*. La concurrence est vive et le «ticket d'entrée» risque de se renchérir progressivement. Il passera de plus en plus par le *transfert de technologie*, exigé fréquemment comme condition d'implantation par les Etats et imposé par la concurrence. Il est aussi de plus en plus logiquement en phase avec le degré de développement, les besoins du marché et la qualité de la main-d'oeuvre.

Ce schéma représente un idéal. Nous pressentons qu'à court

terme, si relativement peu d'emplois ont été détruits chez nous, c'est précisément que nos relations sont restées modestes avec les pays émergents. Là demeure un élément d'incertitude ; l'ouverture plus forte de l'Europe pourrait accroître nos difficultés d'emploi à court terme.

Le débat est d'ailleurs loin d'être clos chez les économistes ; il en va de même du débat politique et social.

**Dominique Welcomme**

## NOTES

1. Il est significatif qu'elle se soit révélée beaucoup plus réceptive à la problématique du rapport Arthuis (1993) qu'à celle d'autres rapports parlementaires tels les rapports Devedjian ou Chavanes-Borotra datant de la même période (1993), alors que ceux-ci avaient une tonalité beaucoup moins alarmiste.
2. Le solde global s'expliquant par des excédents industriels avec les autres pays en développement.
3. Les différences sectorielles sont fortes au sein de l'industrie. Ainsi, en 1996, l'effet - emploi serait de +145.000 sur l'aéronautique et de -60.000 sur l'habillement.
4. Même quand le commerce extérieur est en déficit.
5. Ce pays vient d'adhérer à l'OCDE.

## RÉFÉRENCES

- Arthuis J., 1993, «Les délocalisations hors du territoire national des activités industrielles et de services», Rapport du Sénat, n° 337.
- Borotra F. et Chavanes G., 1993, «Délocalisations économiques à l'étranger», Rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale, n° 781.
- Cortès O. et Jean S., 1997, «Commerce international, emploi et productivité», *Travail et emploi*, n° 70, 97-1.
- Devedjian P., 1993, «Le libre-échange : une chance pour la France ?», Rapport de l'Assemblée Nationale, n° 744.
- Fahri F., 1996, «Le commerce extérieur industriel français et l'emploi», SESSI, mars.
- Fouquet A., Lemaître F. et alii, 1997, *Démystifier la mondialisation de l'économie*, Editions d'organisation, 1977.
- Harfi M., Montet C., Oulmane N., 1997, «Evolution du commerce extérieur français et ajustement des emplois : le rôle de l'intra-branche et de la qualité des produits» (colloque CGP-CEPREMAP, octobre).
- Mathieu C. et Sterdyniak H., 1994, «L'émergence de l'Asie en développement menace-t-elle l'emploi en France ?», *Revue de l'OFCE*, n° 48, janvier.
- Vimont C., 1993, *Le commerce extérieur, créateur ou destructeur d'emploi*, Economica.

### CENTRE D'ETUDES DE L'EMPLOI

29, promenade Michel Simon  
93166 Noisy-le-Grand Cedex  
Téléphone : 01-45-92-68-00  
Télécopie : 01-49-31-02-44  
Mél : cee@msh-paris.fr

Directeur de publication : A. Fouquet  
Responsable édition et presse : A. Azouvi  
Rédacteur en chef : J.-C. Barbier  
Maquette : M. Ferré  
Imprimerie : Louis-Jean  
C.P.A.P. : 3070 ADEP  
Dépôt légal : 935 - novembre 1997